



TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

EN CENTRE-VAL DE LOIRE

LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

SOMMAIRE

Un dispositif national animé en région depuis 2019 par l'ARB Centre-Val de Loire	3
Devenir Territoire engagé pour la nature	4
Une diversité de projets en faveur de la biodiversité et de l'habitabilité des territoires.....	5
Exemples de Territoires engagés pour la nature.....	6
La Celle et l'Azuré des Mouillères	6
Luisant et la gestion écologique des cimetières	7
Luçay-le-Mâle et l'acquisition de prairies.....	8
CC Touraine Ouest Val de Loire et l'animation du territoire.....	9
Cheverny, végétalisation et réaménagement du lavoir	10
Saint-Jean-de-Braye et la désimperméabilisation.....	11

Notes

UN DISPOSITIF NATIONAL ANIMÉ EN RÉGION DEPUIS 2019 PAR L'ARB CENTRE-VAL DE LOIRE

Initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et de Régions de France, « Territoires engagés pour la nature » (TEN) ambitionne de **faire émerger, reconnaître et accompagner** des plans d'action en faveur de la biodiversité menés **par les collectivités**.

L'Agence régionale de la biodiversité anime ce dispositif en région depuis **2019** pour le compte du collectif régional composé de :

- > La Direction régionale de l'Office français de la biodiversité (OFB)
- > La Région Centre-Val de Loire
- > La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire (DREAL)
- > Les Départements du Cher et d'Eure-et-Loir
- > Les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie
- > Le CEREMA

Les territoires engagés pour la nature s'engagent à **agir concrètement** à leurs échelles et à formaliser un plan d'action pour 3 ans. L'ARB les aide à définir ce plan en fonction de leurs enjeux et à passer concrètement à l'action !



Le Biodiv'Tour : un autre dispositif pour les collectivités

Afin de développer les échanges entre pairs et d'évoquer les solutions directement sur le terrain, l'ARB anime le **Biodiv'Tour**, des visites professionnelles inspirantes ouvertes sur demande à toutes les collectivités (catalogue des visites en ligne). Plusieurs collectivités reconnues « Territoires engagés pour la nature » font partie des hôtes de ces visites et partagent ainsi leurs retours d'expérience sur certains projets. De nombreuses ressources (boîtes à outils, dossiers thématiques, etc.) sont également à disposition sur le **Portail de la biodiversité**.

DEVENIR TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Pourquoi ?

Pour faire face à l'urgence et au défi de reconquête de la biodiversité dans les territoires, les collectivités locales sont parmi les acteurs les plus pertinents pour insuffler l'énergie nécessaire et fédérer les acteurs locaux. « Territoires engagés pour la nature » constitue ainsi pour les collectivités de Centre-Val de Loire, qu'elles soient rurales ou urbaines, initiées ou débutantes en matière de biodiversité, **une véritable opportunité de lancer des dynamiques territoriales autour d'actions concrètes.**

Planning du dispositif

1

15 juin

Ouverture des candidatures

2

Rentrée de septembre

Webinaire de présentation

3

15 décembre

Date limite de candidature

4

Début d'année

Étude des dossiers par le jury (ARB, direction régionale de l'OFB, Région, DREAL, Départements du Cher et d'Eure-et-Loir, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, CEREMA)

5

Fin du 1^{er} trimestre (N+1)

Annonce des lauréats

6

Printemps (N+1)

Cérémonie de remise des diplômes

S'inscrire dans cette dynamique permet :

- > d'être accompagné pour formaliser et mettre en œuvre un plan d'action réaliste et concret
- > de renforcer ses connaissances et compétences
- > d'être aidé dans la recherche de financement
- > de rejoindre le club des engagés pour partager des expériences et des outils
- > de bénéficier d'une valorisation locale, régionale et nationale des projets et bonnes pratiques

Comment ?

En répondant à l'appel à candidature lancé une fois par an et en complétant le dossier contenant :

- > le bilan des pratiques actuelles
- > un plan d'action sur 3 ans répondant à 4 critères :
 - rassembler les services et acteurs du territoire
 - proposer des objectifs de résultat précis et prévoir un suivi
 - conduire à des effets positifs allant au-delà de la réglementation et des actions déjà réalisées
 - contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques régionales et nationales.

UNE DIVERSITÉ DE PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'HABITABILITÉ DES TERRITOIRES

Les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité sont souvent proches d'un territoire à un autre. Les projets mis en place dans le cadre du dispositif peuvent donc être similaires. Mais, les communes ou intercommunalités ont également leurs propres enjeux en fonction des **spécificités de leur territoire** (taille, urbanisation plus ou moins forte, qualité des sols, gestion de l'eau, etc.). Voici quelques exemples d'actions pouvant être formalisées dans le cadre de « Territoires engagés pour la nature » :

- > amélioration de la **gestion des espaces verts**
- > **végétalisation** des cimetières
- > **désimperméabilisation** / végétalisation de l'espace public
- > restauration / création de **mares et de haies**
- > mise en place d'**animations** auprès des scolaires et habitants
- > mise en place d'un **plan de gestion** de ses espaces naturels
- > rénovation du parc d'**éclairage public** pour réduire la pollution lumineuse
- > **préservation des espèces présentes sur le bâti** lors de travaux de rénovation
- > création de **sentiers pédagogiques** pour reconnecter les habitants à la nature
- > mise en place de **formations** pour les agents techniques



Création participative d'une haie à Ingré (45)



Renaturation de cours d'eau à Saint-Martin d'Auxigny (18) © SIVY

Les crises du climat et de la biodiversité étant interdépendantes, une action défavorable à la biodiversité participe à la dégradation du climat et fragilise nos sociétés. En revanche, cela signifie également qu'une action sur la biodiversité peut être co-bénéfique pour le climat et les sociétés. La biodiversité est porteuse de solutions d'adaptation. Beaucoup de ces actions, en tant que **solutions fondées sur la nature**, permettent alors de s'adapter au **changement climatique**. Par exemple, en végétalisant, avec des végétaux pertinents et aux emplacements appropriés, une commune crée des îlots de fraîcheur, essentiels pour les populations à risque. Cela préserve **la santé** des habitants et rend un territoire **plus attractif**.



Sources : 1. Les projections du climat en région, DREAL Centre-Val de Loire (2024)

2. La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois, rapport du ministère (2016)

3. 3^{ème} État des lieux de la biodiversité en Centre-Val de Loire, Observatoire régional de la biodiversité Centre-Val de Loire (2022)

EXEMPLES DE TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

CHER

La Celle et l'Azuré des Mouillères

La Celle est une commune de **350 habitants**, au nord de Saint-Amand-Montrond. Elle est située sur le haut du coteau nord de la vallée du Cher qui marque la transition entre la Champagne berrichonne et le Boischaut sud. Les milieux naturels qu'on y trouve sont donc très contrastés entre le nord, le sud de la commune et le bourg de La Celle.

1 critère pour candidater : l'Inventaire ou l'Atlas de la Biodiversité

Les communes doivent avoir réalisé ou s'engager à réaliser au début de la période de reconnaissance un Inventaire ou un Atlas de la Biodiversité Communale (IBC/ABC) afin de constituer un **état des lieux de la biodiversité** et d'identifier les enjeux spécifiques de leur territoire. Les intercommunalités doivent mettre en place une animation des communes membres pour la mise en œuvre de ces inventaires/atlas.

Les ABC constituent un dispositif national financé par l'Office français de la biodiversité. Les IBC sont financés par le Conseil régional.

Outils d'aide à la décision, ils permettent d'aménager le territoire en prenant en compte la biodiversité dans tous les champs de compétences.

Suite au changement de municipalité en 2014, la commune supprime l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics. Cette même année, la commune participe aux côtés de deux associations (Nature 18 et le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire) à des opérations de comptage des œufs d'un papillon rare observé sur une parcelle communale, **l'Azuré des Mouillères**.

La présence de ce papillon a conduit la commune à s'interroger sur la biodiversité présente sur son territoire. Elle réalise alors un **Inventaire de la Biodiversité Communale** de 2018 à 2020 et s'engage **dès 2019** dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature ».

Son engagement prend alors appui sur les résultats de l'IBC et notamment les nombreuses **actions de mobilisation**

des habitants pour faire découvrir la biodiversité de la commune. Un partenariat est signé entre la commune, l'ONF et le Conservatoire régional d'espaces naturels pour **préserver les prairies de la Celle** qui abritent l'Azuré des Mouillères.

D'autres actions ont depuis été mises en place pour préserver la biodiversité : **plantation d'un verger communal, création d'un jardin collectif, restauration de murets de pierres sèches, renforcement de la gestion différenciée des espaces publics...**



Azuré des mouillères à La Celle © S. Gressette



Étang de Luisant © Mairie de Luisant

Luisant, qui compte **6 557 habitants** en 2019, fait partie de la communauté d'agglomération de **Chartres Métropole**. Très urbanisée dans son ensemble, la ville veille néanmoins à l'équilibre entre urbain et nature, avec de larges espaces verts sur son territoire comme l'étang et les bois de la Cavée.

En **2020**, Luisant intègre le dispositif en même temps que le lancement de son IBC. Son objectif est de travailler sur la **gestion des eaux pluviales**, le développement de la **gestion différenciée des espaces verts**, la lutte contre la **présence d'espèces exotiques envahissantes**, et d'utiliser plus d'**essences locales** dans les projets d'aménagement, publics comme privés.

Signataire de la charte d'engagement « **Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages** » depuis février 2014, la municipalité a fait le choix de l'arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de son territoire, cimetières et stade compris en 2019.



7 Cimetière de Luisant

Sa gestion des cimetières en fait un exemple inspirant : l'ensemble des allées de l'ancien cimetière, complètement minéral, ont été végétalisées après une réflexion poussée sur les **semences** pour un résultat satisfaisant en matière d'**esthétique**, d'**entretien** et de **biodiversité**. Le nouveau cimetière paysager a été aménagé autour d'une **zone boisée** et des **zones de fauches tardives** ont été mises en place.



Pic épeiche © M. Queyrie

Ces actions permettent de protéger la **santé des agents et des usagers**, de préserver l'environnement et d'apporter des **espaces de fraîcheur** essentiels face aux fortes chaleurs. Plusieurs variétés d'**orchidées sauvages** sont observées chaque année, tout comme la présence du **Pic épeiche**, d'écureuils et d'une petite population de Lapin de Garenne dans la prairie à proximité.

La commune de Luçay-le-Mâle, de **1 372 habitants**, est située au nord-ouest du Berry, dans le Boischaut Nord, aux frontières de la Touraine. **3^{ème} plus grande commune du département** de l'Indre en superficie, la commune est dominée par l'**activité agricole** mais conserve des reliquats de **bocage** et **30% de son territoire en boisé**.

Après la réalisation d'un Inventaire de la Biodiversité Communale **dès 2016**, la commune a souhaité s'engager dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature » afin de renforcer son action en faveur de la biodiversité. Elle a fait évoluer la gestion de ses espaces publics avec par

exemple la **végétalisation de son cimetière** pour faciliter sa gestion après l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse. Tous les bois de taille des haies et des bois communaux (bois non valorisable) sont utilisés pour la **chaudière biomasse** qui alimente les bâtiments publics (mairie, salle communale, maison de santé, gymnase et salle des fêtes).

« **Les petites communes rurales représentent un tissu important de la France et un enjeu primordial pour la conservation et le développement de la biodiversité** »

Extrait du dossier de candidature de la mairie lors de son renouvellement en 2021

L'un des projets majeurs a consisté en l'acquisition de prairies et la signature de baux avec les agriculteurs pour une exploitation naturelle des terrains. L'objectif est de préserver la biodiversité sur 15 hectares à proximité de la rivière du Modon et permettre la réalisation de plusieurs actions : la **plantation d'un verger de fruitiers indigènes locaux** en partenariat avec le conservatoire de Neuvy Saint-Sépulcre, la création d'un **sentier nature** avec des panneaux pédagogiques et la **restauration du Modon**, en partenariat avec le syndicat de rivières.



Prairie du Modon © Mairie de Luçay-le-Mâle



Orchidée sauvage

La communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire regroupe environ **34 000 habitants** sur un territoire s'étendant de la Loire au sud jusqu'au département de la Sarthe au nord, et constitue la transition entre la Touraine à l'est et l'Anjou à l'ouest.

A dominante rurale, la collectivité s'organise autour de **3 pôles économiques** : Château-la-Vallière, Bourgueil et Langeais. La diversité des paysages confère à ce territoire une **grande diversité de milieux** : bord de Loire, vignobles et coteaux calcaires au sud, terres agricoles et forêts sur les plateaux.

L'engagement de la communauté de communes dans le dispositif



Bourgueil vue du ciel © Mairie de Bourgueil

en 2023 a permis de faire un **état des lieux** de l'ensemble des actions réalisées sur le territoire par **les communes et les différents partenaires** tant associatifs (SEPANT, LPO, CAUDALIS, CPIE Val de Loire), qu'institutionnels (Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, syndicats de rivières, etc.).

Cela a été l'occasion de construire collectivement une **stratégie biodiversité** à mettre en œuvre en tenant compte des **souhaits, ambitions et besoins de chacun**.

Parmi les principaux engagements, la communauté de communes a mis en place une animation dédiée au patrimoine naturel pour **coordonner les actions biodiversité et**

accompagner les communes. Cela s'est notamment traduit par le lancement avec 4 communes d'un **Atlas de la biodiversité Communale**.

Des chantiers de restauration de mares ont également été engagés en partenariat avec la SEPANT, le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine et les communes.

Des actions de sensibilisation et de mobilisation des habitants sont prévues pendant toute la durée de la reconnaissance afin de faire connaître la biodiversité locale et permettre aux habitants d'agir via des **chantiers participatifs** ou des **expositions**.



Mare du Mortier de la Lande à Gizeux, restaurée en décembre 2023 © Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Cheverny est un village d'à peine **1 000 habitants** mais connu dans le monde entier grâce à son célèbre château qui attire environ 400 000 visiteurs par an. Le territoire de la commune est principalement occupé par la **forêt** (zone Natura 2000 et Znieff) et la **viticulture** (AOC Cheverny).

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans la préservation de son environnement avec la réalisation d'un Inventaire de la Biodiversité Communale **dès 2012**, l'arrêt des produits phytosanitaires de synthèse et l'obtention du **label Terre Saine en 2017**. La reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » représente la continuité de l'action communale

avec la **végétalisation du cimetière**, le déploiement de la **gestion différenciée des espaces verts**, et en particulier avec le réaménagement du site du lavoir, espace d'accueil des cyclistes sur la boucle de la Loire à vélo (installation de toilettes sèches, **restauration du bassin de pisciculture et installation de panneaux pédagogiques** valorisant les espèces identifiées lors de l'IBC).

La commune a également la volonté de renforcer la place de la biodiversité dans les espaces urbanisés avec la création d'un **espace polyvalent perméable et végétalisé** pour accueillir les visiteurs et les habitants, **l'amélioration de l'éclairage public** pour



Lavoir de Cheverny

réduire la pollution lumineuse (avec l'obtention du label villes et villages étoilés), et enfin, le projet de création d'un **écoquartier** intégrant les enjeux de la biodiversité, **les fortes chaleurs** et une **gestion intégrée des eaux pluviales** pour s'adapter au changement climatique.

« Ce n'est pas l'inventaire qui est important, mais ce que l'on en fait »

M^{me} le maire de Cheverny à propos de [l'IBC réalisé](#) dès 2012 et étant à l'origine de nombreux projets et d'ateliers participatifs pour les habitants



Une haie abritant notamment un nid de Pie-Grièche écorcheur a été classée au sein du PLU par la commune © F. Hergott



Vue aérienne © Mairie de Cheverny



Vue aérienne © Mairie de Saint-Jean-de-Braye

Commune de **21 600 habitants** à l'est d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye présente un territoire pour partie **densément peuplée**, des terres agricoles préservées grâce à une **Zone Agricole Protégée** inscrite au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et le parc de Charbonnière aux portes de la forêt d'Orléans.

La commune est engagée dans une démarche de ville en transition et l'intégration du dispositif « Territoires engagés pour la nature » en constitue le volet biodiversité : **renforcement de la connaissance et partage aux habitants**, réalisation d'**aménagements à biodiversité positive** (désimperméabilisation et **végétalisation** des placettes

Frédéric Mistral et Hautinière), végétalisation de la **cour de l'école** Paul Langevin, lancement du projet de **restauration de friches agricoles** en partenariat avec la commune voisine de Semoy, la chambre d'agriculture du Loiret et Loiret Nature Environnement.



Parking végétalisé à Saint-Jean-de-Braye

L'un des engagements majeurs de la commune est d'offrir un **cadre de vie agréable** aux habitants et **adapté au changement climatique**. Cela se traduit par l'agrandissement du parc des Longues Allées, la création de deux bosquets urbains et la requalification des quartiers Rostand et du Petit Bois. Ces dernières ont pour objectifs d'augmenter la végétalisation pour **mieux infiltrer les eaux pluviales** et offrir des **espaces de fraîcheur** aux habitants.

Cour de l'école maternelle Anne Frank
© Mairie de Saint-Jean-de-Braye

À PROPOS

Créée en 2019, l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB) est un établissement public, cofinancé par le Conseil régional Centre-Val de Loire et l'Office français de la biodiversité, qui vise à faire émerger des initiatives cohérentes et durables pour la préservation de la biodiversité en région Centre-Val de Loire. Basée sur la coopération, l'ARB est portée par un collectif de 22 structures membres d'horizons très diversifiés. Grâce à son expertise, le collectif de l'ARB accompagne les acteurs du territoire dans leurs projets en faveur de la biodiversité.

CONTACTS

Alexandrine GAGNAIRE

Chargée de mission communication et mobilisation de la société

alexandrine.gagnaire@biodiversite-centrevalde Loire.fr

02 38 53 53 60 - 07 71 91 12 24

Benjamin VIRELY

Animation territoriale biodiversité

benjamin.virely@biodiversite-centrevalde Loire.fr

09 70 72 40 12 - 07 71 91 13 47

www.biodiversite-centrevalde Loire.fr

Les membres du collectif TEN en Centre-Val de Loire :



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE



Agence de l'eau
seine
NORMANDIE



Eure-
et-Loir
LE DÉPARTEMENT



CHer
DÉPARTEMENT 18



Agence de l'eau
Loire-Bretagne
Établissement public du ministre
chargé du développement durable

